

Réforme de l'assurance-chômage : « Les demandeurs d'emploi concernés vont avoir un lourd sentiment d'injustice »

 lemonde.fr/politique/article/2021/03/02/assurance-chomage-les-demandeurs-d-emploi-concernes-vont-avoir-un-lourd-sentiment-d-injustice_6071723_823448.html

Directeur du cabinet de Muriel Pénicaud lorsque celle-ci était ministre du travail (mai 2017-juillet 2020), Antoine Foucher a été l'un des principaux artisans de la réforme de l'assurance-chômage – dans sa mouture initiale, qui remonte à juillet 2019.

A ses yeux, les changements que le gouvernement de Jean Castex vient d'apporter à ces mesures sont inopportuns, notamment parce que de fortes inconnues pèsent sur la réalité du marché du travail.

Que pensez-vous des modifications apportées à la réforme de l'assurance-chômage, que le gouvernement vient de détailler aux partenaires sociaux ?

Il est impossible de savoir si ces aménagements sont adaptés ou non car on ne connaît pas la réalité actuelle du marché du travail.

Lire aussi [La réforme controversée de l'assurance-chômage entrera partiellement en vigueur le 1er juillet](#)

L'Insee vient d'enregistrer une diminution du taux de chômage au quatrième trimestre 2020, mais en indiquant qu'il s'agissait d'une baisse « *en trompe-l'œil* ». Tous nos instruments de mesure sont brouillés par les aides exceptionnelles en cours : activité partielle, prêts garantis par l'Etat, fonds de solidarité. Ces dispositifs puissants permettent à des dizaines de milliers d'employeurs, et à des millions d'indépendants et de salariés de tenir dans la crise. Mais qu'advient-il lorsque ces filets de protection seront peu à peu retirés ?

Pensez-vous qu'il n'est pas opportun d'engager cette réforme aujourd'hui ?

Cela s'apparente à un coup de dés, car je le répète : personne ne sait à quoi ressemblera le marché du travail après l'épidémie de Covid-19.

La réforme, quand elle a été présentée il y a presque deux ans, se justifiait car elle intervenait dans un contexte de croissance économique, avec un nombre de demandeurs d'emploi en repli et des créations d'emploi historiques. Elle cherchait à modifier des comportements de tous les acteurs en présence, de façon systémique.

Lire aussi [Le chômage a bondi de 7,5 % en 2020 malgré une légère baisse en fin d'année](#)
Un seul exemple : la résorption de la précarité. Les mesures élaborées dans cette optique en 2019 comportaient deux orientations : augmenter les cotisations des entreprises qui abusent des contrats courts et inciter les personnes à reprendre une activité durable, au

lieu d'enchaîner petits boulots et périodes d'inactivité indemnisées, comme on le voyait depuis longtemps dans plusieurs secteurs – l'hôtellerie-restauration, entre autres.

Mais, depuis, la situation a radicalement changé : si des milliers de cafés et de restaurants sont contraints de fermer leurs portes dans les mois à venir, ou si la saison touristique est encore en recul, quel est le sens de telles dispositions ?

Mettre en œuvre ces changements maintenant équivaut-il à jouer avec le feu ?

Tout le monde sent bien que nous sommes en train de changer de monde et que nous entrons dans une nouvelle époque.

Lire aussi Les syndicats font front commun contre la réforme de l'assurance-chômage

Ce dont le pays a besoin, c'est d'un diagnostic clair sur ce changement, et d'un nouveau projet qui nous explique quelle France nous pouvons et voulons être dans cette nouvelle période historique. Tant que ce travail politique de diagnostic et de proposition n'est pas fait, les réformes sont difficilement compréhensibles.

Comment expliquer l'obstination de l'exécutif ?

Il fait le pari qu'une forte reprise économique arrivera dès cet été, et que l'assurance-chômage devra alors pousser au maximum les demandeurs d'emploi et les entreprises vers l'emploi durable. Il se peut que la réalité lui donne raison, mais personne n'en sait rien à ce jour ! Ce qui est certain en revanche, c'est que les demandeurs d'emploi concernés vont avoir un lourd sentiment d'injustice : dans les efforts légitimes à demander à la France dans le monde post-Covid-19, pourquoi commencer par les chômeurs ?

La réforme entrera partiellement en vigueur le 1er juillet. La réforme de l'assurance-chômage commencera à entrer en vigueur le 1^{er} juillet, ont annoncé mardi les syndicats à l'issue d'une ultime séance de concertation avec le ministère du travail. Seul le nouveau mode de calcul de l'indemnisation des demandeurs d'emploi sera appliqué dans un premier temps. Il s'agit de la disposition la plus controversée de cette réforme. Selon l'Unédic, environ 840 000 personnes (38 % des allocataires) connaîtront une baisse d'indemnisation de 20 % en moyenne par rapport à ce qu'elles touchaient avec les règles actuelles, même si elles auront des droits plus longs. L'allongement de la durée de travail ouvrant l'accès à l'assurance-chômage (six mois de travail sur les vingt-quatre derniers mois, au lieu de quatre aujourd'hui) entrera en vigueur au plus tôt au 1^{er} octobre. La dégressivité de l'allocation pour les hautes rémunérations (plus de 4 500 euros mensuels brut) interviendra au bout de huit mois à partir du 1^{er} juillet, délai ramené à six mois en fonction de l'amélioration des deux indicateurs cités.

Bertrand Bissuel

Contribuer

- Favoris

- Partage

Édition du jour

Daté du samedi 6 mars

[Lire le journal numérique](#) [Les éditions précédentes](#)

